



GROUPE DU RDSE

Communiqué de presse

Paris, le 20 octobre 2009

ORDRE DU JOUR RESERVE DU RDSE POUR LE 18 NOVEMBRE :
LE SENAT EXAMINERA LA PROPOSITION DE LOI POUR INTERDIRE OU REGLEMENTER LE CUMUL DES FONCTIONS ET DES REMUNERATIONS DE DIRIGEANT D'UNE ENTREPRISE DU SECTEUR PUBLIC ET D'UNE ENTREPRISE DU SECTEUR PRIVE

Les sénateurs RDSE ont décidé d'inscrire à l'ordre du jour du Sénat, dans le cadre de leur ordre du jour réservé du 18 novembre prochain, leur proposition de loi (n°8 - 2009-2010) *tendant à interdire ou à réglementer le cumul des fonctions et des rémunérations de dirigeant d'une entreprise du secteur public et d'une entreprise du secteur privé.*

À l'occasion du renouvellement de dirigeants d'entreprises publiques, et la récente nomination du PDG de Veolia à la tête d'EDF, s'est posée la question du **cumul des fonctions de mandataire social d'une entreprise publique et d'une entreprise privée.**

Actuellement aucun texte n'interdit ce type de cumul. Or, il est indispensable de veiller à la **préservation des intérêts de l'État**, qui ne sauraient être compromis par la direction simultanée et unique de plusieurs entreprises publiques et privées, et éventuellement concurrentes.

Il est par ailleurs nécessaire de prévoir que la rémunération versée à un dirigeant du secteur public sera nette de toute autre rémunération du secteur privé, sous réserve de celles versées au titre des filiales de l'entreprise publique.

Aussi, les signataires de cette proposition de loi ont souhaité :

- **soumettre le cumul des fonctions de dirigeant** d'une entreprise du secteur public et de dirigeant d'une entreprise du secteur privé à **l'avis préalable de la commission de déontologie** créée par la loi relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,
- **interdire l'attribution de rémunération** d'associé, de mandataire social ou de salarié d'une entreprise privée, à quelque titre que ce soit, aux mandataires sociaux des entreprises du secteur public nommés par les autorités de l'État.

Liste des signataires de la proposition de loi n°8 (2009-2010) : Yvon Collin, Michel Charasse, Nicolas Alfonsi, Gilbert Barbier, Jean-Michel Baylet, Anne-Marie Escoffier, François Fortassin, Françoise Laborde, Daniel Marsin, Jacques Mézard, Jean Milhau, Jean-Pierre Placade, Raymond Vall et François Vendasi.

GROUPE DU RDSE

TEL : 01 42 34 33 90 - FAX : 01 42 34 22 80